

fin immédiate du travail des enfants;

mesures visant à relever les niveaux des salaires au Mexique, pour réduire les écarts salariaux entre les trois pays;

dispositions visant à l'égalisation des salaires pour un travail de valeur égale, et ce, sans égard au sexe;

droit de toute personne de se déplacer d'un pays à un autre pour trouver un travail;

égalité des droits des immigrants;

droit de tous au travail et adoption de politiques de plein emploi.

du côté des droits sociaux: reconnaissance des droits de tous et toutes à des services de santé et d'éducation adéquats, au logement, à la sécurité. Fixer au niveau du pays le plus avancé les programmes de base auxquels chaque pays doit souscrire (vs nivellement par le bas).

enfin, pour ce qui est des droits humains individuels et collectifs:

inscrire dans l'ALÉNA les droits inaliénables de liberté de parole, de presse et d'association, le droit à des procès équitables pour tous;

droit fondamental des femmes à l'autonomie, au travail, à une vie digne et à la sécurité, à la protection contre la violence, publique ou familiale; accès garanti aux services (santé, avortement, garderies) qui leur permettront l'exercice de ces droits et la pleine participation à la vie sociale.

reconnaissance des droits des nations et ethnies de l'Amérique du Nord, tout particulièrement ceux des autochtones.